

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II DECRET N° 69- 64 /PR/MEF.

du 17 Février 1969

portant nomination d'un Directeur
Général de la Société Nationale de
Céramique Artisanale et Industrielle
du Dahomey - (S O N A C) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum
du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n°234/PR-SGG. du 16 août 1968, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;

VU le Décret n°69-44/PR/MEF. du 17 février 1969, portant création de la
Société Nationale de Céramique Artisanale et Industrielle du Dahomey
(S O N A C) ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

D E C R E T E :

Article 1er.- Mr CHABI KAO, Administrateur, est nommé Directeur Général de la
Société Nationale de Céramique Artisanale et Industrielle du Dahomey- (SONAC).

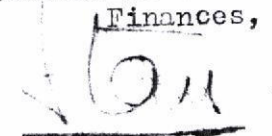
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 Février 1969

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Emile-Derlin ZINSOU


Stanislas Yédomon KPOGNON

Ampliatiions:

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 9 -
CES 5 - SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chanç. 1 -
SEM 10 - DN 1 - DCCT 1 - DGAJL 2 -